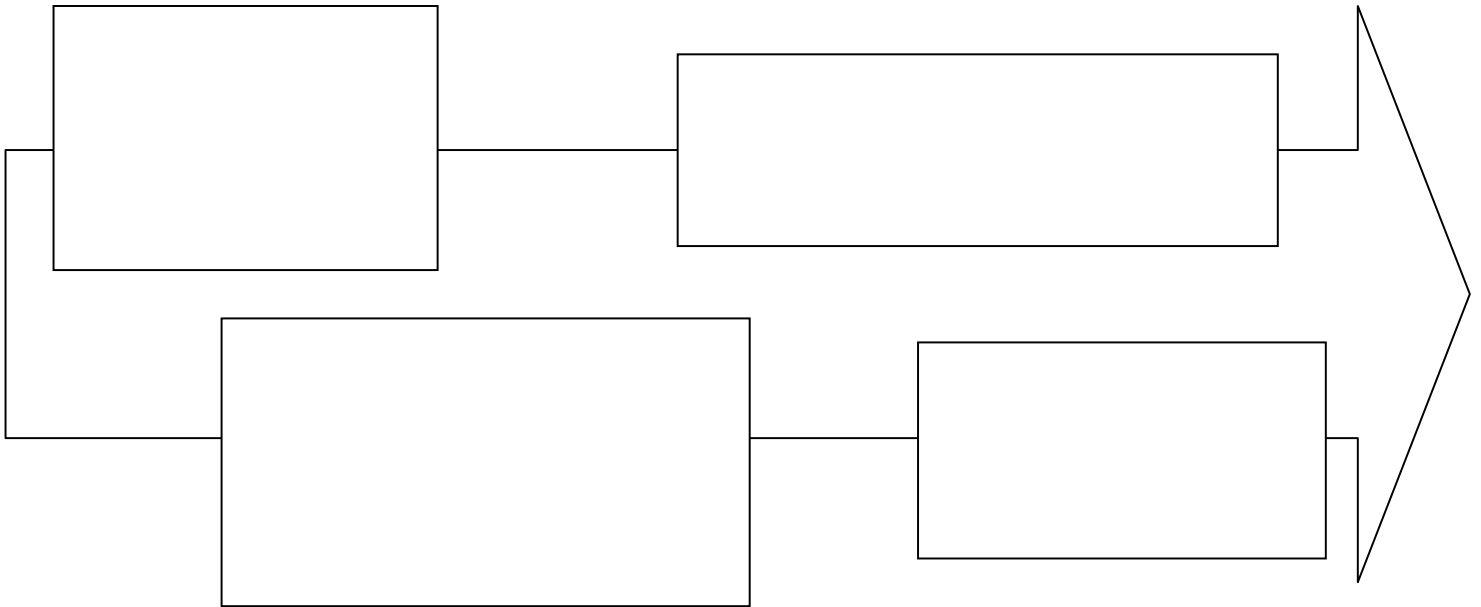


LES RÉSUMÉS : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



L'ANNÉE 1789 : L'ANNÉE DES GRANDS BOULEVERSEMENTS

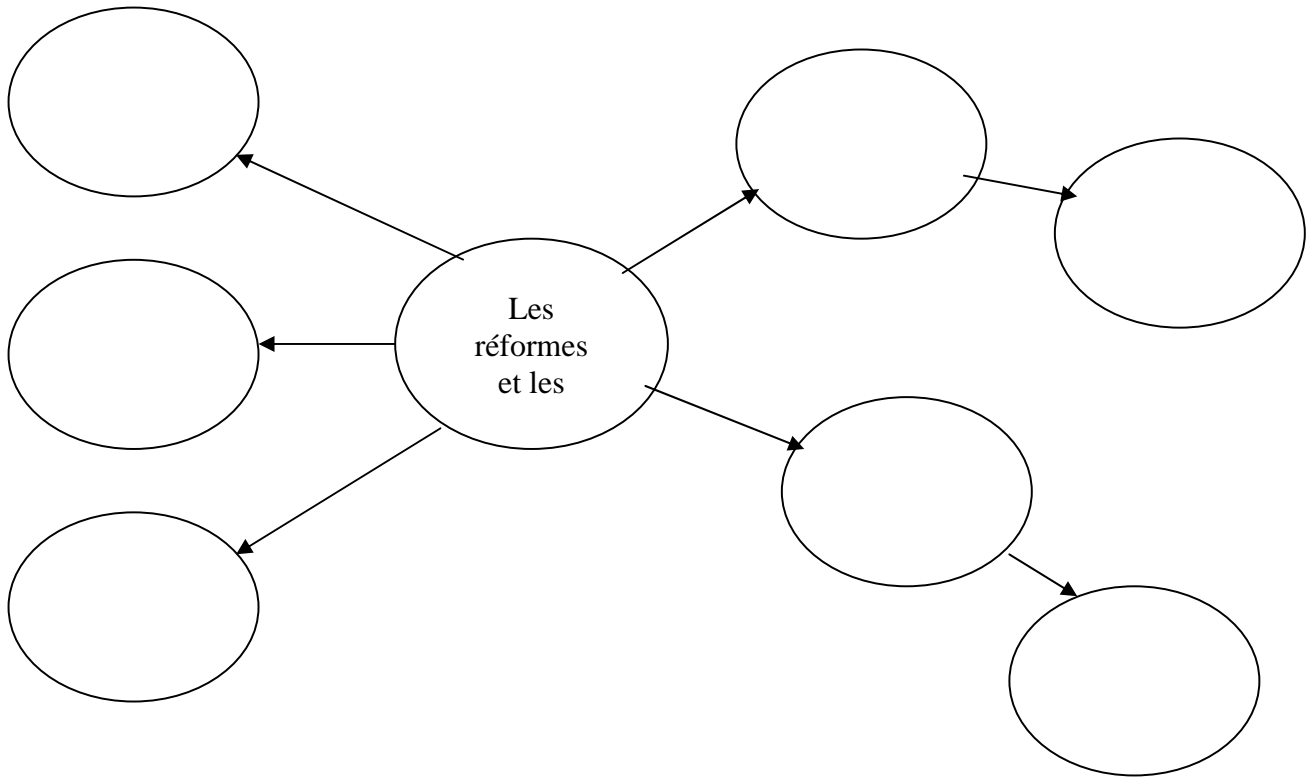




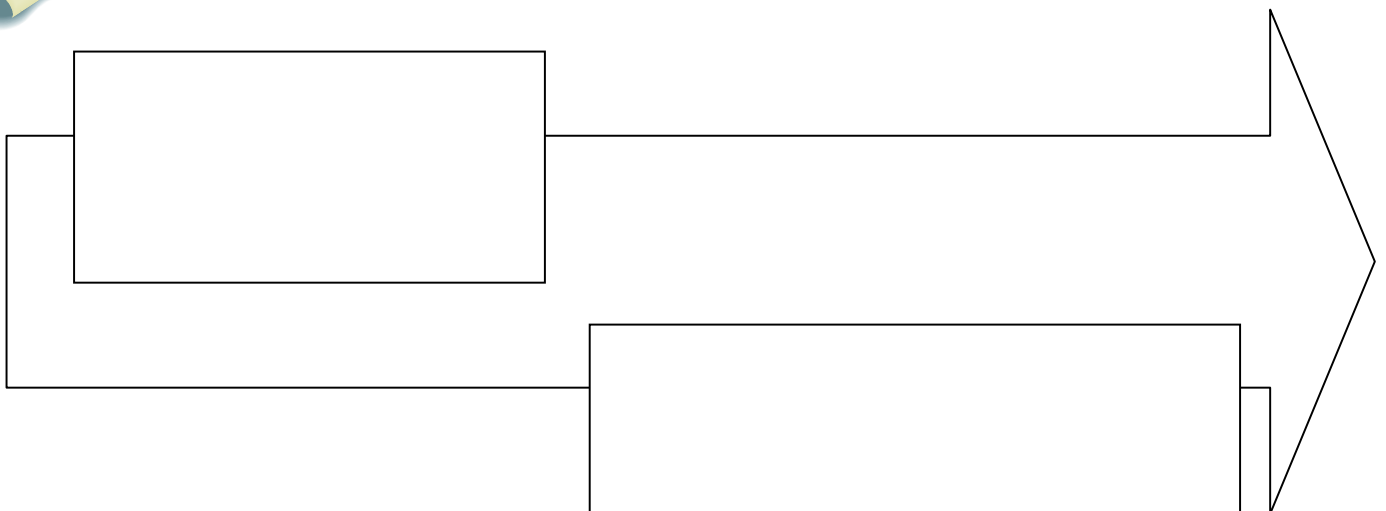
1790-1791 : L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE FRANCE

PLACE DANS LE PLAN BULLE LES TERMES SUIVANTS ET RAYE-LES AU FUR ET À MESURE :

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, CRÉATION DE 83 DÉPARTEMENTS, SUFFRAGE CENSITAIRE, LIBERTÉS FONDAMENTALES, CONSTITUTION, APPARITION DE CLUBS, PARTAGE DES POUVOIRS.

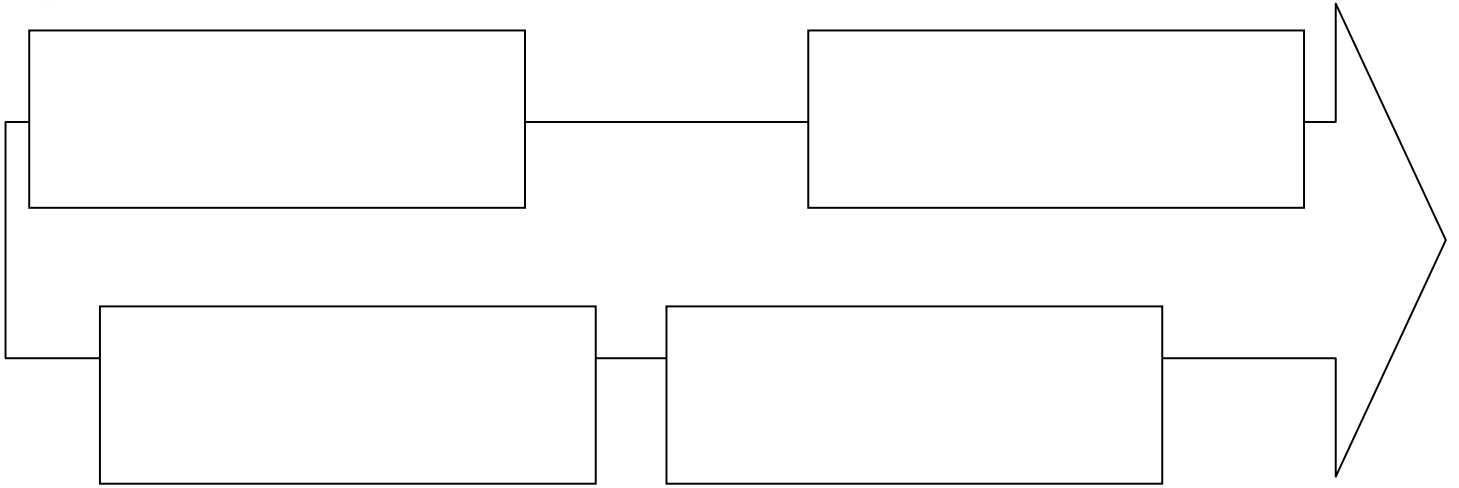


1791-1792 : LA CHUTE DE LA MONARCHIE





1792-1794 : LA RÉPUBLIQUE ET LA TERREUR





Les États Généraux sont ouverts en mai 1789 mais aucune réforme n'est vraiment réalisée. De plus, les députés du Tiers État sont peu écartés des débats. Cela provoque leur départ des États Généraux et la formation d'une nouvelle Assemblée : **l'Assemblée Nationale le 17 juin 1789**. Ensuite, **le 20 juin 1789, ils font le serment de ne pas se séparer tout pendant que la France n'aurait pas de Constitution**. Ce serment s'appelle **le serment du jeu de Paume**.

Suite à ce serment, l'Assemblée prend le nom d'Assemblée Nationale Constituante (chargée de rédiger une Constitution). Louis XVI a peur et regroupe des troupes autour de Paris. Le 14 juillet 1789, la foule parisienne effrayée par les troupes attaque la prison de la Bastille pour y trouver de quoi se défendre.

Après la prise de la Bastille, des révolutionnaires prennent du pouvoir dans de nombreuses villes de province. Dans les campagnes, des rumeurs annoncent l'arrivée de brigands payés par les nobles. Les paysans s'arment et s'attaquent aux nobles et à leur château. C'est la Grande Peur.

En quelques mois l'Ancien Régime a disparu suite à deux révolutions : la première par les députés du Tiers État et la deuxième par le peuple de France.

Dans la nuit du 4 août 1789, pour mettre fin aux révoltes paysannes, les députés abolissent les privilèges et la dîme. C'est la fin de la société d'Ancien Régime. Trois semaines plus tard, l'Assemblée vote la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Malheureusement, le Roi refuse de signer les nouvelles lois. En octobre 1789, les femmes décident d'aller à Versailles pour le forcer à signer les lois. Elles en profitent pour le ramener avec sa famille à Paris aux palais des Tuileries...



A partir de 1790, une monarchie constitutionnelle est mise en place en France. Les pouvoirs sont partagés entre le Roi et l'assemblée législative. L'œuvre de cette assemblée est importante :

- Pour payer les dettes de la France, les biens du Clergé (les terres, les abbayes...) sont vendus et l'Église française est réorganisée par la Constitution Civile du Clergé.
- Création des départements
- Mise en place des libertés fondamentales (presse, religion, réunion, expression...). Cela permet la création de nombreux clubs partout en France.
- Mise en place d'un suffrage censitaire.
- Création d'une Constitution qui partage des pouvoirs

De nombreuses oppositions existent cependant. Par exemple, certains trouvent que le suffrage censitaire est encore injuste car seuls les riches votent. De plus, des nobles s'enfuient à l'étranger et préparent la résistance.

Constitution Civile du Clergé : loi de 1790 qui transforme les membres du Clergé en employé de l'Etat français. Par conséquent, ils doivent prêter serment de fidélité à la Constitution.

Suffrage censitaire : Système d'élections dans lequel seuls les citoyens qui paient un certain montant d'impôt ont le droit de vote.

Club : Association où l'on peut se réunir pour discuter de politique.

COURS : LA CHUTE DE LA MONARCHIE (1791-1792)



Le 10 août 1792, les parisiens (sans culottes) attaquent le château des Tuileries et le Roi et sa famille sont emprisonnés. La monarchie n'existe plus. Cela est dû, d'une part, à la lente baisse de la confiance envers le Roi suite à sa fuite de juin 1791 et sa capture à Varennes et d'autre part à la guerre contre l'Autriche et la Prusse dans laquelle Louis XVI est soupçonné de trahison. Le peuple pense en effet qu'il a encouragé les français à faire la guerre en espérant que la France perde. Cela lui aurait permis de récupérer son pouvoir.

COURS : LA RÉPUBLIQUE ET LA TERREUR (1792-1794)



Le 22 septembre 1792, la République est proclamée dans la joie car la veille, les ennemis ont été repoussés à Valmy. Cette « bataille » est un symbole.

Peu après, la Convention décide d'exécuter le Roi en janvier 1793. Cette exécution va avoir de graves conséquences et la France va se retrouver menacée.

Pour faire face aux dangers, le nouveau gouvernement, la Convention, met en place un Comité de Salut Public qui instaure la Terreur. Les mesures sont proche de la dictature mais permettent de repousser l'ennemi et de mettre fin aux révoltes. Ce régime est si violent que les dirigeants sont eux même exécutés le 10 thermidor an II / 28 juillet 1794. A cette date, une nouvelle assemblée est mise en place : le Directoire. Elle va mettre fin à la Révolution et même revenir en arrière. En effet, les inégalités entre les riches et les pauvres vont s'agrandir...

Comité de Salut Public : Comité de 12 membres auteur de mesures radicales pour sauver la France.

Terreur : Régime mis en place par le CSP marqué par des mesures proche de la dictature.